



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Emploi

Question écrite n° 66403

Texte de la question

M Dominique Dupilet attire l'attention de M le ministre des postes et telecommunications sur l'etat des contrats emploi-solidarite developpes par La Poste. Il lui demande de bien vouloir lui preciser l'etat actuel de cette action, en particulier pour la region Nord - Pas-de-Calais, et si cette action ne se fera pas au detriment des salaries de La Poste.

Texte de la réponse

Reponse. - Le programme gouvernemental concernant les 900 000 chomeurs de longue duree s'est traduit pour La Poste, au 31 octobre 1992, par un effort de recrutement de 5 528 contrats emploi-solidarite (CES) supplementaires. Au 11 janvier 1993, la region Nord - Pas-de-Calais comptait environ 663 personnes embauchees sous CES ; vingt et un contrats ont, des a present, fait l'objet d'un renouvellement pour une duree moyenne de six mois. De plus, onze personnes ont trouve un emploi a temps plein a l'exterieur des services de La Poste. Il faut noter que cette action ne se fait pas et ne se fera pas au detriment des salaries de La Poste. En effet, seules des activites de renfort ont ete proposees, en supplement des positions de travail existantes. L'objectif prioritaire du recrutement de chomeurs de longue duree sous la forme de CES demeure leur reinsertion professionnelle. A cet egard, La Poste peut recourir au contrat de retour a l'emploi lorsqu'un chomeur est recrute sur un emploi stable de contractuel. Dans le cadre des dispositions relatives au recours a ce type d'emploi, il parait logique de donner une priorite de recrutement aux personnes ayant parfaitement exerce leurs missions dans le cadre des CES. De plus, d'autres mesures ont ete mises en place, comme l'inscription gratuite aux preparations aux concours de La Poste et l'aide a la reinsertion exterieure grace au reseau de tuteurs qui a ete installe. A cet egard, pour poursuivre plus efficacement cette demarche, un serveur telematique « public relais » a ete cree par les services de l'ANPE. Il doit permettre aux organismes partenaires de l'ANPE, dont La Poste, de consulter les offres d'emploi de l'agence.

Données clés

Auteur : [M. Dupilet Dominique](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66403

Rubrique : Postes et telecommunications

Ministère interrogé : postes et telecommunications

Ministère attributaire : postes et telecommunications

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 janvier 1993, page 184